

**Commission intercommunale
pour l'accessibilité de la voirie et des
aménagements des espaces publics,
des transports publics urbains**

Engagement financier communautaire en faveur de l'accessibilité

1) Présentation du programme:

Soucieuse d'améliorer la qualité des déplacements des personnes à mobilité réduite, la communauté urbaine de Bordeaux a décidé d'affecter le surplus de la taxe locale d'équipement, collecté chaque année, à des travaux de mise en conformité des espaces publics.

Afin de valoriser l'impact global, sur le moyen terme, de ces actions, tout en offrant plus de souplesse dans leur programmation, il a été décidé de raisonner en programme triennal pour la période 2011 à 2013.

Doté d'un montant qui représentera plus de 4 millions d'euros, réparti entre les 27 communes membres de notre établissement public, ce programme triennal permet la mise en œuvre :

- D'opérations concrètes (réalisation de travaux) à visibilité et efficacité immédiates : par exemple la création de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR), d'aménagements de traversées piétonnes (abaissements de bordures) ou de pose de bandes podotactiles d'éveil et de vigilance.
- De réaliser des plans locaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.
- De financer des expérimentations générales, telle que dispositif de guidage au sol (fil d'Ariane) pour personnes malvoyantes.
- De communiquer sur l'ensemble de ces actions.

2) État d'avancement des actions :

À ce jour, ce programme triennal a permis d'engager une première série d'actions sur l'ensemble du territoire communautaire.

Ainsi plus d'un million d'euros ont permis:

- D'engager les études pour la réalisation des plans locaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, dont le détail vous est présenté dans le chapitre suivant de ce dossier.
- De réaliser des travaux sur l'espace public, majoritairement des mises en conformité de passages piétons (abaissement de bordures, mise en place de dalles podotactiles) dont le détail vous est présenté en annexe.

Pour l'année 2013, ce programme d'investissement et de mise en conformité se poursuivra. D'ores et déjà, plus d'une cinquantaine de voies sont identifiées et feront l'objet d'intervention.

Les actions relatives aux expérimentations générales envisagées concerneront dans un premier temps l'évaluation des dispositifs de guidage au sol à destination des personnes à mobilités réduite. Ces expérimentations, visant à définir un profil type pour ce type de dispositif, seront menées dans le cadre général des réflexions en cours au niveau national avec la participation de la Communauté urbaine de Bordeaux.

ANNEXES

Direction territoriale rive droite

Majoritairement, les travaux ont concerné la mise en conformité de traversées piétonnes par la réalisation d'abaissé de bordures et de pose de bandes d'éveil et de vigilance.

Commune d'Ambarès et Lagrave

➤ Actions réalisées :

Rue Victor Hugo, Rue Léon Blum, Rue de Ribeyrottes, Rue de Rabaneau, Rue J. de Lestonnat, Rue de Barot, Place du Mal. Leclerc

Commune d'Artigues près Bordeaux

➤ Actions réalisées :

Rue du Mirail, Rue de la Prairie, Rue de l'église romane, Avenue de Virecourt

Commune de Bassens

➤ Actions réalisées :

Rue Clémenceau, Rue Fabre, Rue de la Liberté

Commune de Bouliac

➤ Actions réalisées :

Rue Louis Brochard, Place Vettiner, Chemin de Malus, Place Chevelaure, Cote du Piquet, Rue de la Belle Étoile

Commune de Cenon

➤ Actions réalisées :

Rue des Gravières, Rue P. Verlaine, Rue P. Kergomard, Rue C. Pelletan, Rue Beaumarchais, Avenue du Président V. Auriol, Avenue R. Schwob

Commune de Floirac

➤ Actions réalisées :

Rue F. Mauriac, Rue E. Satie

Commune de Lormont

➤ **Actions réalisées :**

Rue Lavergne, Place J. Gellot, Rue Jean Jaures, Rue Ducassou, Rue Jean Zay, Rue G. de Nerval, Quai Chaigneau-Bichon

Commune de Saint Louis de Montferrand

➤ **Action réalisée :**

Avenue de la Garonne

Commune de Gradignan

➤ **Actions réalisées :**

Cours du Général de Gaulle / Lestage, Cours du Général de Gaulle angle Route de Léognan, rue saint François Xavier angle Brandier, rue Chouiney angle Soleil Levant, carrefour Juin / Croix de Monjous

➤ **Actions à venir :**

Rue Lataste, Avenue Saint Géry / De Gaulle, Route de Canéjan, de Loustalot à Prairie, Route de Canéjan, de Loustalot à Route de Pessac

Commune de Pessac

➤ **Actions à venir :**

En complémentarité des campagnes de renouvellement des couches de roulement, harmonisation de plusieurs continuités piétonnes.

Rue du Stade angle Annunzio, Rue du Merle et angle Fauvette, Rue du Comte, Rue Gorges Bleues, Avenue de Beutre, de Mirante à Parc d'Espagne, Allée des Cygnes

Commune de Villenave d'Ornon

➤ **Actions réalisées :**

Aménagements de mise en conformité : Avenue du Général Castelnau, Rue Léon Gambetta, carrefours Bécard / Cachin, Brignon / Cachin

➤ **Actions à venir :**

Les actions seront réalisées sur la base du plan local de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics en cours de réalisation.

Commune de Talence

➤ **Actions réalisées :**

Mises en conformité des traversées piétonnes compris dans des travaux de réfection de trottoirs : Rue Paul Lapie, Rue Maillol, Rue David, Rue Belleau, Rue Lafitte, Rue Verlaine

➤ **Actions à venir :**

Validation des rues proposées en concertation avec le plan local de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics: Rue Dubernat, Rue Camille Pelletan.

Commune de Bègles

➤ **Actions réalisées :**

Aménagements de mise en conformité des traversées piétonnes compris dans des travaux de réfection de trottoirs : Rue Laverny, Rue Cazanova, Rue Joffre, Rue Sainte-Marie

➤ **Actions à venir :**

Affectations en concertation avec plan local de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics : Rue Carnot, Rue Kosma

Commune de Saint Médard en Jalles

➤ **Actions réalisées :**

Mise aux normes passage piétons : Avenue de la Boétie, Route de Feydit, Avenue de Berlincan, Rue Charles Capsec

➤ **Actions à venir:**

Les actions seront réalisées sur la base du plan local de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics en cours de réalisation: Rue des frères Lumière, arrière de la Mairie

Commune de Bruges

➤ **Actions réalisées :**

mise en accessibilité du centre-ville : Avenue du Général de Gaulle, Rue Saint Saens, Rue Conrad Gaussens, giratoire de l'avenue des Quatre Ponts

➤ **Actions à venir:**

quartier de Verdun, Marne.

Commune de Blanquefort

➤ **Actions à venir:**

quartier Caychac (devant les écoles et les commerces)
proximité de l'école Saturne (rue A. Briand, rue Lestaing...)
cheminement rue de Marpuch (liaison centre ville vers activité commerciale)
rue Alcide Lambert à l'angle de la rue de la Landille
avenue général de Gaulle (de la gendarmerie à la rue Jules Ferry)
avenue général de Gaulle à l'angle de la rue du Luc

Commune d' Eysines

➤ **Actions réalisées :**

mise aux normes d'un passage piéton : rue du Moulineau

➤ **Actions à venir :**

Les actions seront réalisées sur la base du plan local de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics en cours de réalisation.

Commune du Bouscat

➤ **Actions réalisées :**

Divers Aménagement de passages piétons: Rue Victor Hugo / Sadi Carnot, Rue Nogues / Lavigne, Rue Bonnaous, Quartier rue du XIV juillet / Baudin (rue Rigal, Condorcet, Briand, Jules Guesde)

➤ **Actions à venir :**

rue Rigal.
Aménagement de passages piétons place de la Mairie
quartier Lafon Feline.

Commune du Haillan

➤ **Actions réalisées :**

mise en conformité du carrefour Pasteur / Jean Jaurès

➤ **Actions à venir :**

Mise en conformité des carrefours : rue Pasteur entre la rue Jean Jaurès et la rue de Los Heros.

Commune du Taillan Médoc

➤ **Actions réalisées :**

mise aux normes de passage piétons : Avenue Bossuet

➤ **Action à venir :**

Poursuite de la mise aux normes de passage piétons sur l' Avenue Bossuet.

Commune de Mérignac

➤ **Actions réalisées :**

Rue Aristide Briand, Victor hugo, Rue de Strasbourg

➤ **Actions à venir :**

Mise aux normes des accès aux écoles : Place des anciens combattants, Parc de Tenet, Rue Flaubert, Rue Francis Planté, Rue Delacroix, Rue Apollinaire, Ecole maternelle du Burck, rue Weygand, Rue de Foncastel de Leclerc à Mendes France

Commune de Parempuyre

➤ Actions à venir :

programme de mise aux normes des traversées piétonnes sur les axes principaux (21 traversées traitées en tout sur les rue de Macau, rue de la Gare, rue de Ségur, place 14 juillet, Avenue de Gaulle et Avenue des sports)

étude de la suite du programme selon 3 pistes de réflexion :

- > mise aux normes des traversées piétonnes dans les quartiers et axes secondaires
- > aménagement d'un trottoir aux normes et création de stationnement rue de Vassivey le long de l'EHPAD
- > mise aux normes des traversées piétonnes du lotissement la Lisière du Vignoble dans le cadre des travaux d'intégration

Commune de Saint Aubin de Médoc

➤ Action à venir :

mise aux normes passages piétons : Allée de Croix-Vieille

Direction territoriale de Bordeaux:

➤ **Actions réalisées:**

Réalisation d'aménagements ponctuels sur les voies suivantes : Rue Pelleport face accès jardin, Rue Broca, Rue Contrescarpe, Avenue de la Gare, Rue Fragonnard, Rue Sainte Cécile / Tondu

➤ **Actions à venir:**

Pour l'année 2013 / 2014, un programme de travaux en cours d'établissement. Ce programme qui se basera sur un diagnostic des secteurs jugés, les plus attractifs pour les piétons sera établi en lien avec les services techniques de la mairie.

Plans locaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

1) Rappel de la démarche:

Adopté en 2010, le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) se définit comme le plan d'action de la Communauté Urbaine de Bordeaux en faveur de l'accessibilité sur son domaine public. Ce document prévoit notamment, pour chacune des communes de la Cub, l'élaboration des plans locaux de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Véritable déclinaison du PAVE communautaire, ces plans locaux doivent permettre de répondre, de manière précise, aux attentes des personnes en situation de handicap tout en prenant en compte l'intensité des usages et ce, afin de concentrer nos efforts sur les axes ou les besoins sont les plus importants.

Réalisés en collaboration avec les services des communes et les associations représentatives, les études des plans locaux de mise en accessibilité de la voirie se déroulent suivant 4 grandes étapes:

- 1) Définition du périmètre d'étude,
- 2) Réalisation du diagnostic terrain (relevés des défauts et cartographie),
- 3) Recherche des solutions techniques et estimation des travaux,
- 4) Elaboration du programme pluriannuel des travaux de mise en conformité.

2) Etat d'avancement des études:

A ce jour, plusieurs communes ont demandé la réalisation d'un plan local de mise en accessibilité de la voirie, dans le cadre des contrats de co-développement CUB/communes. Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement de ces études:

Commune	Etat avancement	Périmètre d'études (km)
Bègles	étape 3/ 4	27 km
Eysines	étape 3/ 4	21 km
Villenave d'Ornon	étape 3/ 4	19 km
Talence	étape 2/ 4	14 km
Saint Médard-en-Jalles	étape 2/ 4	30 km
Le Bouscat	Prévu mi 2013	-
Le Haillan	Prévu mi 2013	-
Cenon	Prévu fin 2013	-
Saint Aubin de Médoc	Prévu fin 2013	-
Bordeaux – 1 ^{er} étape deux quartiers	Prévu en 2014	-
Mérignac	Prévu en 2014	-

Les premiers résultats de ces diagnostics vous sont présentés dans le chapitre suivant.

3) Présentation des premiers diagnostics:

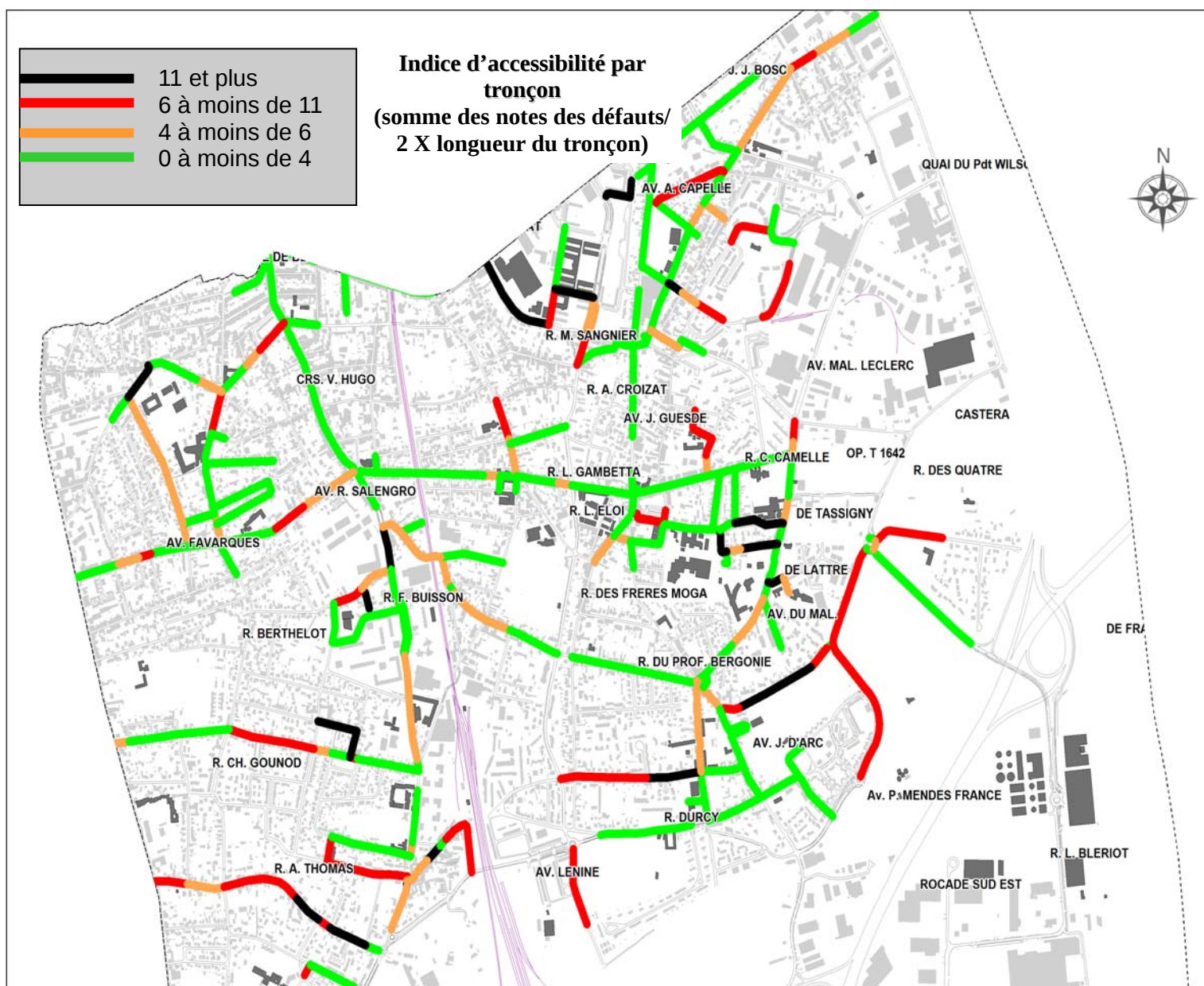
Commune de Bègles

Les 1^{er} enseignements:

Ce diagnostic réalisé sur vingt sept kilomètres de voirie fait apparaître comme problématiques principales :

- Des revêtements de trottoirs peu favorables à l'accessibilité (20 % du linéaire),
- Des largeurs de trottoirs inférieures à 1,40 m (20 % du linéaire),
- L'absence d'abaissé de trottoir (219),
- Des obstacles " lourds" encombrant les trottoirs (220).

Bègles - Indices d'accessibilité par tronçons de voies

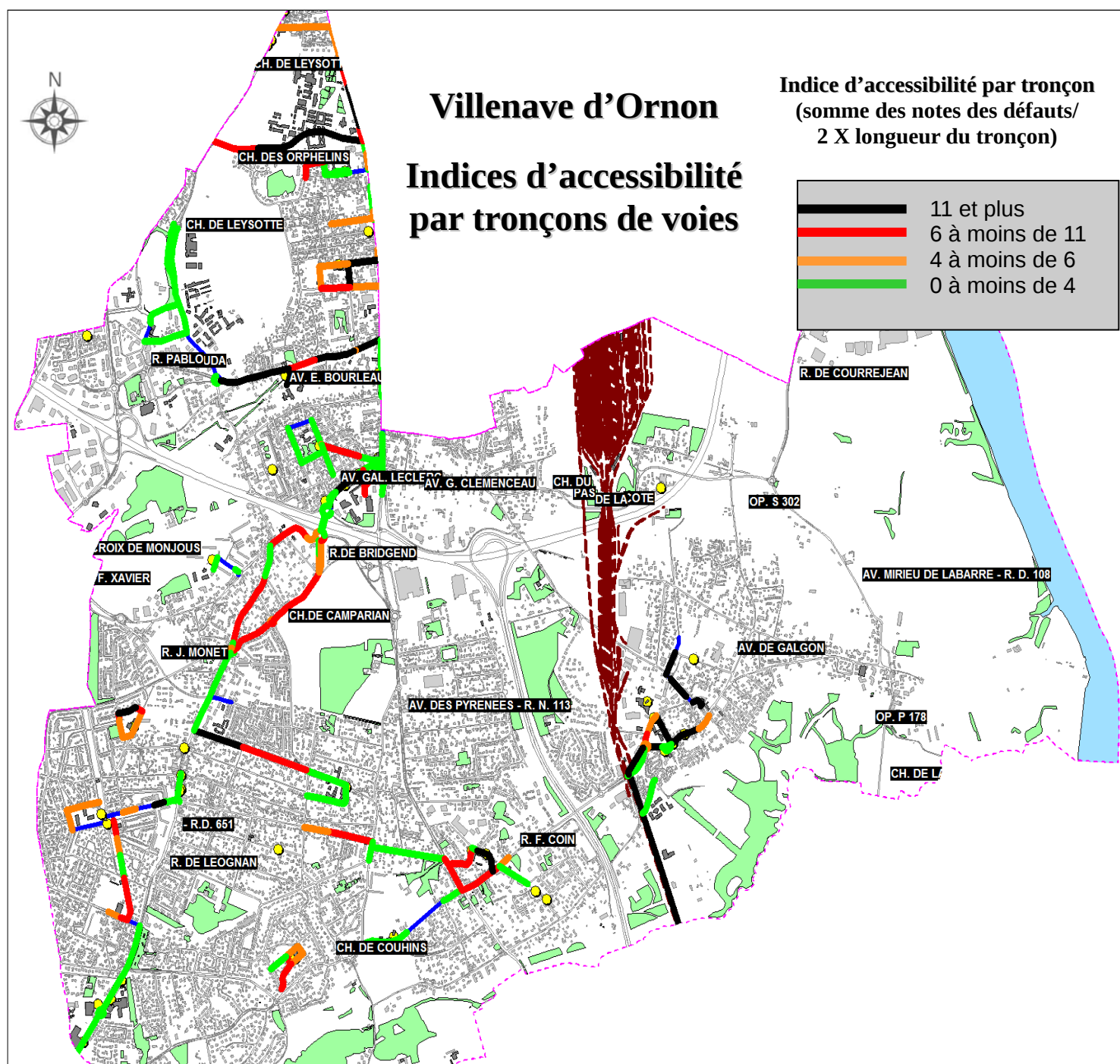


Commune de Villenave d'Ornon

Les 1^{er} enseignements :

Ce diagnostic réalisé sur dix neuf kilomètres fait apparaître comme problématiques principales :

- Des revêtements de trottoirs peu favorables à l'accessibilité (34 % du linéaire),
- Des largeurs de trottoirs inférieures à 1,40 m (14% du linéaire),
- L'absence d'abaissé de trottoir (187),
- Des obstacles "lourds" encombrant les trottoirs (217).



Actions de communication de la Communauté Urbaine de Bordeaux en faveur de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

La mise en œuvre d'une métropole accessible ne peut se concevoir sans une prise de conscience de l'ensemble des acteurs de l'espace public. C'est pourquoi, la Communauté urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en place une série d'actions visant à échanger sur les bonnes pratiques pour aboutir à une culture commune et partagée en faveur de l'accessibilité.

1) Le fascicule accessibilité:

En complément du fascicule général et du fascicule vélo du Guide de Conception des Espaces Publics Communautaires (GCEP), le fascicule accessibilité est le référentiel de la Communauté urbaine de Bordeaux en matière d'accessibilité.

Ce document, dont un extrait est joint en annexe, est destiné à tous les acteurs professionnels de la voirie et des espaces publics (concepteurs, aménageurs et gestionnaires...).

Composé de six chapitres, il rappelle les textes réglementaires issus de l'arrêté du 15 janvier 2007 ainsi que le traitement des dérogations en cas d'impossibilité technique. Il présente également, de façon détaillée, les dispositions et recommandations techniques nécessaires à la réalisation d'aménagements urbains accessibles pour tous.

Ce fascicule accessibilité, conçu sous forme de classeur à feuillets mobiles, sera actualisé et enrichi au gré de l'évolution des normes et de la réglementation.

2) La Charte Chantiers Propres:

Si les chantiers s'avèrent nécessaires pour l'aménagement et l'embellissement du cadre de vie, pour autant, ceux-ci ne doivent pas générer une dégradation excessive des conditions de vie et de déplacements des usagers.

Sur la base de ce constat, la Communauté urbaine de Bordeaux a donc décidé de reconduire la charte " chantiers propres", charte qui concerne tous les acteurs intervenant sur l'espace public, notamment les maîtres d'œuvres privés et publics dont l'objectif commun est de respecter une série d'engagements visant à réduire la gêne occasionnée par les chantiers.

Tout naturellement, cette charte aborde la question de l'accessibilité au sens large et rappelle dans son article 3.5 ainsi que dans les annexes, les dispositions minimales qu'il convient de rechercher dans les zones de travaux.

Point fort de cette charte, l'évaluation des chantiers, réalisée par des tiers extérieurs, permet également de sensibiliser les différents intervenants sur les bonnes pratiques à adopter.

3) L'organisation d'un réseau d'échange et de partage de l'information technique:

Afin de partager une culture commune, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en place un réseau d'échange, piloté et animé par la direction de la voirie, regroupant les principaux acteurs et partenaires de l'espace public.

Les premières réunions, organisées sous forme de clubs techniques, furent consacrées à la présentation des modes d'implantation des bandes d'éveil de vigilance (norme NF P 98-351, révision août 2010) et des principes de réalisation des arrêts de transports collectifs.

Ce réseau se veut, également, un centre de ressources et de partage de l'information par la diffusion de fiches techniques en fonction de l'évolution des normes et de la réglementation.

I – Contexte

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit l'obligation pour les autorités organisatrices des transports de mise en accessibilité des services de transports suivant le principe de continuité de la chaîne de déplacements. Cette obligation comporte l'établissement d'un schéma directeur d'accessibilité dans le délai de trois ans à compter de la publication de la loi. Par la délibération du Conseil du 19 décembre 2008, la communauté urbaine de Bordeaux a approuvé le schéma directeur d'accessibilité (SDA) des transports de la Cub.

Un SDA se doit de :

- définir les modalités de la mise en accessibilité des différents types de transport ;
- établir les éventuels cas de dérogation ;
- établir la programmation des investissements à réaliser et les mesures d'organisation à mettre en œuvre dans le délai de dix ans ;
- prévoir les conditions de sa mise à jour dans les cas où des évolutions technologiques permettraient d'apporter des solutions aux impossibilités techniques avérées identifiées initialement. La CUB en tant qu'autorité organisatrice des transports urbains des personnes de l'agglomération souhaite, conformément à la partie IV « suivi et mise à jour du schéma directeur », actualiser le SDA des transports de la CUB, tant dans la programmation de la mise en accessibilité des arrêts de bus que dans la mise aux normes des services de transport urbains.

Dans ce cadre, il vous est proposé de mettre à jour le SDA des transports de la CUB d'ici à fin 2013. Pour cela un diagnostic des arrêts va être mené. Le choix du bureau d'étude est en cours. Ces missions seront :

- d'élaborer une méthodologie appropriée selon un référentiel à définir ;
- de réaliser le relevé terrain des 3 200 points d'arrêts ;
- d'analyser et préconiser les aménagements nécessaires ainsi que les coûts afférents tout en identifiant les impossibilités techniques avérées.

Enfin cette mise à jour du SDA traitera également des sujets suivant :

- matériel roulant ;
- le service mobibus ;
- une planification pluri-annuelle de mise en accessibilité des arrêts.

II – Application concrète du SDA

Les étapes de la mise en accessibilité d'un arrêt de bus :

- Choix de l'arrêt ;
- Etude et plan d'aménagement ;
- Lancement des travaux ;

Le temps de mise en accessibilité d'un arrêt peu varier entre 2 et 6 mois, sachant que les campagnes programmées sont plus efficace que les aménagements dits « d'opportunité ».

L'année 2012 a permis de mettre **35 arrêts** en accessibilité sur le territoire communautaire.

Le matériel roulant :

En 2012, la CUB a lancé l'opération de mise en accessibilité de son parc autobus avec l'équipement de 53 bus en rampes UFR sur la porte du milieu et la mise aux normes PMR (signalétique, information, signal sonore interne et externe..) de 236 bus.

Ce chantier a débuté en juillet 2012 et s'est achevé à la fin du 1^{er} trimestre 2013. En moyenne, 6 bus par jour ont été immobilisés pour des travaux d'une durée d'une semaine pour la mise en place des rampes et de 3 jours pour la mise aux normes PMR.

De plus, en réponse aux demandes toujours plus nombreuses et pour tenir compte de l'évolution des pratiques de déplacements des personnes handicapées, les derniers bus commandés en 2012 (30 bus hybrides) par la CUB sont en capacité d'accueillir deux usagers en fauteuil roulant. Dorénavant, tous les bus commandés auront deux places UFR, à condition que le gabarit le permette.

III – Les carrefours à feu

Les feux piétons tramways :



Depuis la fin d'année 2012, la réglementation oblige à ce que les feux piétons de traversée de plate-forme tramways soient équipés également de modules sonores. Les feux de la phase 3 du tramway seront équipés de la sorte, pour les autres le remplacement se fera au fil de l'eau.

Les feux piétons routiers :



Actuellement, 631 traversées piétonnes sont équipées de modules sonores. Depuis 2011, les équipements commandés intègrent directement cet équipement.